



Ça se prononce
"colig"

colleag

COVOITURAGE POUR TERRITOIRES ENGAGÉS

Offre Colleag'tivité

Juin 2023

3%

**Des trajets domicile-travail en France sont
réalisés en covoiturage...**

**... et quasi exclusivement dans les agglomérations de grande taille
via des applications grand public C to C
(Blablacar Daily, Karos et Klaxit)**

Pourquoi le covoiturage domicile-travail ne fonctionne pas dans les agglomérations de moins de 300'000 habitants et les zones rurales :

1.

“Tout le monde” a une voiture

2.

La pénibilité de déplacement/stationnement est faible

3.

Le coût d'usage quotidien de la voiture n'est pas connu des autosolistes
(pourtant 6000€ / an en moyenne)

4.

L'utilisation organique et synchronisée de la même application privée par les usagers est impossible



« Ce sont les territoires qui ont entre leurs mains la plupart des compétences décisives pour la transition écologique, comme la mobilité, la restauration de la biodiversité, la gestion de l'eau ou des déchets. Ils connaissent parfaitement les défis environnementaux auxquels ils sont confrontés, et c'est en les associant que nous pourrons agir pleinement et partout. »

Élisabeth Borne, Première ministre



« Les collectivités territoriales sont essentielles si l'on veut atteindre les objectifs environnementaux pour lesquels la France s'est engagée. Si on souhaite être efficace sur ces questions, il faut une union des énergies et une convergence des actions entre le national et le local. Une partie des solutions est dans les territoires. »

Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

CONTEXTE

Les communautés de communes et les agglomérations de moins de 300 000 habitants peinent à encourager la pratique du covoiturage quotidien : la réussite repose sur la somme de démarches individuelles des habitants et visiteurs, qui doit être assez forte pour créer une masse critique suffisante pour pérenniser la pratique.

L'Etat a bien lancé un Plan National de Covoiturage Quotidien (*) pour 2023 avec 50M€ pour financer temporairement la pratique des particuliers via la contractualisation des collectivités avec un/des service(s) de covoiturage.

Après avoir contacté 209 collectivités depuis décembre, notre prospection montre un très faible intérêt de leur part pour mettre en place un tel dispositif : Selon nous, sauf cas isolés, cela va profiter surtout aux collectivités déjà engagées et aux usagers existants mais convertira peu de nouveaux adeptes, surtout hors des grandes agglomérations.

(*) https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/22243_plan-Covoiturage_DP_V2maj.pdf

colleag
'tivité

**Service de covoiturage de proximité en
marque blanche pour communautés de
communes et agglomérations**

COVOITURAGE DE PROXIMITÉ

Le concept :

Au lieu d'impliquer la collectivité dans le financement des trajets des salariés, nous inversons les rôles: l'AOM (*) fournit à ses usagers l'infrastructure digitale pour covoiturer sur leurs trajets :

- Domicile <-> travail
- Commissions / shopping
- Trajets école / activités des enfants
- Loisirs / visites / culture / événementiel / RDV administratifs-médicaux

Notre but est de compléter l'offre de transports en commun si elle existe, ou de créer une offre de déplacement alternative à la voiture individuelle en milieu rural ou faiblement urbanisé, toujours en impliquant les employeurs dans la démarche de mobilité (via leurs PDMe).

CONCEPT

1

L'EPCI met à disposition des usagers une plateforme digitale via une application mobile spécifique ou une connexion API existante

2

Le trajet a une tarification unique fixée à 2€ que les employeurs peuvent financer pour leurs salariés inscrits sur l'application

3

L'application met en relation les utilisateurs pour leurs trajets travail / courses / enfants / loisirs / RDV en proposant directement la recherche d'un retour

4

Conducteurs et passagers confirment le trajet en scannant leurs codes respectifs sur l'application pour valider la transaction

COVOITURAGE DE PROXIMITÉ



Pour les agglo et com com disposant d'une offre complète de transports en commun :

- Application “stand alone” en marque blanche au nom de la collectivité ou API intégrable à une application existante (ex : Divia, Ginko, etc...)
- Possibilité de connecter des services existants : tarification avantageuse sur les transports en commun et/ou les parkings en ouvrage lorsque le trajet d'origine est effectué en covoiturage avec dégressivité du prix en fonction du taux de remplissage (interfaçage avec lecture de QR code sur borne de paiement), etc...

Pour les autres :

- Application “stand alone” au nom de la com com
- On compense l'absence de réseau de transport en commun par du service logiciel

COVOITURAGE DE PROXIMITÉ

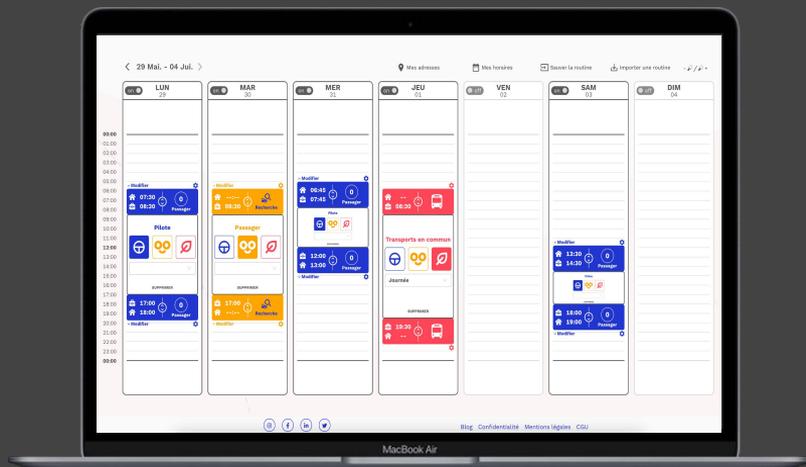


Points communs pour toutes les collectivités :

- Le prix du trajet est fixe quelque soit la distance, à l'image d'un ticket de transport en commun : Le passager paye son trajet 2€ sur l'application et la somme va directement dans la cagnotte du conducteur qui peut la réutiliser ou la recevoir sur son compte bancaire.
- Les entreprises peuvent toujours s'impliquer dans la démarche de mobilité durable, cette fois pour participer au coût du trajet, qui rentre dans le cadre du Forfait Mobilités Durables.
- L'AOM peut également décider, de manière ponctuelle ou événementielle, de participer au financement de tout ou partie du trajet.
- L'accès pour l'AOM et l'employeur à un tableau de bord spécifique à chacun reprenant la totalité de leurs données liées à la mobilité ainsi qu'aux réductions d'émissions de gaz à effets de serre

INTERFACE

colleag
'tivité



Une interface innovante et ludique sous forme de calendrier de déplacements qui permet de :

- Paramétrer ses heures A/R de trajet, même flexibles
- Enregistrer ses adresses récurrentes (travail, école des enfants, courses, sport, parking, etc...) comme points de rencontre
- Changer de mode chaque jour : pilote / passager mais aussi les déplacements en transports en commun, mobilité douce et même le télétravail
- Trouver son covoitureur en 2 clics, grâce à un algorithme d'IA développé par le CIAD à l'UTBM
- Enregistrer des routines récurrentes pour automatiser les actions et limiter la lassitude
- Calculer les économies de CO2 sur tous les déplacements réalisés en mode éco-responsable des salariés

TARIFICATION



Prise en charge collectivité :

Un abonnement annuel à Colleag'tivité incluant les frais de paramétrage et mise en service, la maintenance et les frais de transaction entre usagers.

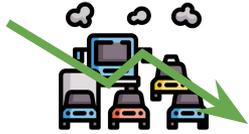
Prise en charge employeur :

Un abonnement mensuel permettant à l'employeur de financer tout ou partie du coût de trajet de ses salariés directement sur la plateforme.

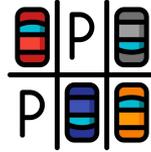
TARIFICATION COLLECTIVITÉ

TAILLE DE LA COLLECTIVITÉ <i>Nombre d'habitants</i>	TARIF HT* <i>Annuel en euros</i>
<i>< 25'000</i>	25'000 €
<i>25'000 - 50'000</i>	35'000 €
<i>50'000 - 100'000</i>	50'000 €
<i>100'000 - 150'000</i>	65'000 €
<i>150'000 - 200'000</i>	80'000 €
<i>> 200'000</i>	100'000 €

BÉNÉFICES COLLECTIVITÉ



Diminuer considérablement
le trafic et l'autosolisme



Limiter les problématiques de
stationnement



Compléter l'offre de transport
en commun dans les zones
d'accessibilité réduite



Encourager la mobilité
durable des habitants,
travailleurs et visiteurs



Calculer exactement les
économies d'émissions sur le
territoire



Récupérer les flux de
déplacement et s'interfacer
avec les outils existants

TARIFICATION EMPLOYEUR



BASIC

- 25
salariés

50 € HT
Par mois

BASIC +

25-49
salariés

100 € HT
Par mois

BRONZE

50-99
salariés

150 € HT
Par mois

SILVER

100-249
salariés

200 € HT
Par mois

GOLD

250-499*
salariés

300 € HT
Par mois

Flexibilité de financement des trajets	●	●	●	●	●
Calcul économies CO2 multi-modes	●	●	●	●	●
Challenge communautaire	●	●	●	●	●
Campagne affichage sur site	●	●	●	●	●
e-learning éco-mobilité			●	●	●
Présence animateur Colleag	500€	500€	500€	1 demi-journée	2 demi-journées

*Au delà, tarification sur devis

BÉNÉFICES EMPLOYEUR

MARQUE EMPLOYEUR

Diminuer considérablement
les coûts de recrutement



Limitier les problématiques de
stationnement



Calculer exactement les
économies d'émissions de
GES de ses salariés



Réduire le risque
d'accidents sur les
déplacements des salariés



Agir sur le pouvoir d'achat
des salariés avec une action
RSE mesurable



L'employeur ne s'occupe
de rien

FINANCEMENT

-

**Possibilité de faire financer en partie la démarche
par le Fonds Vert du gouvernement**

FINANCEMENT FONDS VERT



[Le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires a mis à disposition un Fonds pour accélérer la transition écologique dans les territoires :](#)

“Annoncé par la Première ministre, Élisabeth Borne, le 27 août dernier, le fonds d’accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », est doté de 2 milliards d’euros afin d’aider, dès 2023, les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique. Inscrit dans la loi de finances 2023 et coordonné par la Direction générale de l’aménagement, du logement et de la nature (DGALN), en qualité de responsable de programme, ce fonds doit permettre le déploiement d’actions territoriales, sous la responsabilité des préfets.”

FINANCEMENT FONDS VERT

L'Axe 3 vise à :

“Améliorer la qualité de l’air en accélérant le déploiement de zones à faibles émissions, réduire les émissions de gaz à effet de serre en développant le covoiturage, limiter la consommation d’espace et l’artificialisation des sols en soutenant le recyclage des friches, protéger les milieux et les espèces en accompagnant la stratégie nationale biodiversité : par ces quatre mesures phares, le fond vert fait de l’amélioration du cadre de vie un pilier de la transition écologique.”

Et le volet 4 englobe les :

“Outils et actions d’animation locale pour encourager la pratique de covoiturage (infrastructure numérique type développement de sites internet ou d’applications numériques)”

FINANCEMENT FONDS VERT



Modalités de financements :

Entre 50% et 80% du coût total du projet pris en charge par le fonds, le tout validé par le préfet du département.

Source :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Cahier%20accompagnement_Axe3_Covoiturage.pdf

CONCLUSION

-

On structure l'approche du covoiturage quotidien avec un encadrement et une mutualisation orchestrés par la collectivité, avec l'appui possible des employeurs, en partie financé par un Fonds Vert piloté par le préfet de Département.



Ça se prononce
"colig"

colleag

Pierre Emmanuel Baud

Président

07 71 75 03 68

pierre.emmanuel@colleag.com